



CRPPI
Commission
recommandations,
pertinence, parcours
et indicateurs

RAPPORT
D'ACTIVITÉ

20
22

HAS

HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

Sommaire

Édito	4
1. La commission	6
2. Activité	7
2.1. Chiffres clés	7
2.2. Recommandations de bonne pratique	9
2.3. Parcours de soins et indicateurs de qualité des parcours	12
2.4. Pertinence des soins	13
2.5. Amélioration des pratiques	14
2.6. Évaluation des actes professionnels	15
3. Perspectives	16

Édito

En 2021, la CRPPI était majoritairement mobilisée pour accompagner les professionnels, les patients et les pouvoirs publics face à la pandémie Covid-19. En 2022, la commission a poursuivi ses productions et mises à jour des « réponses rapides », initiées depuis 2020 pour maintenir des recommandations synthétiques, dans des délais très courts. Ainsi, une nouvelle fiche « réponses rapides Covid-19 » a été élaborée et en tout il y a eu 11 mises à jour réparties sur 3 « réponses rapides Covid-19 ». Au mois d'août 2022, une fiche « réponses rapides » a été élaborée pour la prise en charge des personnes à risque d'être infectées par le virus Monkeypox. Je souhaite à nouveau remercier l'investissement des experts, associations de patients, sociétés savantes et conseils nationaux professionnels (CNP) pour leurs contributions et disponibilité.

La CRPPI a par ailleurs en 2022 proposé 34 publications dans des domaines divers et variés. Seize d'entre elles sur des recommandations de bonnes pratiques, 4 sur des parcours de soins. La pertinence des soins a fait l'objet de 3 productions ; 2 concernaient l'évaluation technologique d'actes professionnels. Je souhaite aussi mettre en exergue la réalisation d'un guide d'annonce d'un diagnostic psychiatrique avec la déclinaison d'un outil patient pour « mieux comprendre et être accompagné ».

En parcourant la liste des thèmes abordés tant dans le champ des bonnes pratiques que des parcours, les concepts de prévention trouvent une place prépondérante. Citons quelques titres : « Substances psychoactives, prévention en milieu professionnel », « Parcours alcool – repérage et suivi des personnes ayant une consommation à risque », « Obésité de l'adulte : prise en charge de 2^e et 3^e niveaux », « Guide parcours de soins et obésité de l'adulte », « Dépistage, suivi et prise en charge des personnes résidant sur des sites pollués par le cadmium », « Prévention et prise en charge du mésusage et des surdoses d'opioïdes ». Promouvoir les démarches de prévention, c'est, dans un contexte de crise systémique et de diminution de l'offre de soins, répondre aux enjeux de santé individuelle et collective, pour réduire la charge du soin curatif et améliorer les suivis et coordinations dans une implication pluriprofessionnelle. Cette logique est au cœur du travail entrepris depuis un an, dans le domaine de la prévention du risque cardiovasculaire en soins primaires et qui sera un dossier majeur de l'année à venir.

La commission a poursuivi ses travaux sur les parcours avec la publication de 4 documents finaux (douleur chronique, obésité adulte, suspicion de borréliose, indicateurs BPCO) et la rédaction de 2 notes de cadrage (personnes transgenres, alcool) en veillant à intégrer 4 axes prioritaires : s'appuyer sur des recommandations de bonnes pratiques préexistantes scientifiquement élaborées, promouvoir une coordination des acteurs professionnels en tenant compte de l'émergence de nouvelles fonctions et coopérations et pérennisant ou confortant les instances préexistantes, intégrer les nouveaux outils numériques en santé, développer les travaux sur les indicateurs de qualité.

Cette année encore, le souci de la qualité est au rendez-vous, à la hauteur des exigences de la HAS. Je tiens à remercier la commission qui s'est enrichie de 5 nouveaux membres, augmentant ainsi le prisme des spécialités et spécificités professionnelles. Je souhaite que nous poursuivions cette démarche en 2023 dans un souci de diversité des compétences et des pratiques. La parole des usagers y est toujours forte et entendue. Le rôle des acteurs de soins primaires est déterminant pour rendre opérationnelle et pragmatique la mise en œuvre des recommandations et des parcours. Le numérique en santé permettra de faciliter l'accès à des soins de qualité.

Pour autant, nous ne perdons pas de vue l'exigence de rigueur scientifique, de transparence et surtout d'indépendance qui sont dans l'ADN de notre institution. Faire preuve de rigueur, c'est aussi accepter des actualisations récurrentes, rapides, face aux évolutions et incertitudes du savoir.

L'année 2023 s'annonce donc très riche, et notre mission reste d'être au rendez-vous pour accompagner l'ensemble des professionnels au bénéfice de l'intérêt des patients, tant dans le domaine médical que médico-social.



Pr Dominique Le Guludec

Présidente de la commission recommandations, pertinence, parcours et indicateurs (CRPPI), présidente du Collège de la HAS jusqu'au 9 avril 2023

1. La commission

La commission recommandations, pertinence, parcours et indicateurs (CRPPI) a été créée en février 2019 pour répondre aux nombreux défis du système de santé et aux orientations du plan « Ma santé 2022 ».

Elle est composée d'experts, professionnels de santé et adhérents d'associations d'usagers du système de santé.

Pour réaliser l'ensemble de ses missions, la commission collabore avec les autres commissions de la HAS. Elle s'appuie également sur les travaux des services et de groupes de travail et procède à des auditions d'experts ou de parties prenantes.

Missions

Préparer les délibérations du Collège de la HAS portant notamment sur :

- les recommandations proposées aux professionnels de santé ou aux pouvoirs publics en termes de bonne pratique, de pertinence ou d'organisation des soins ;
- l'élaboration de stratégies de prise en charge en termes de parcours de santé et des indicateurs de pertinence correspondants.

Donner un avis sur :

- la pertinence d'un acte en vue de son maintien ou non sur la liste des actes et prestations remboursables prévue à l'article L. 162-1-7 du Code de la sécurité sociale ;
- la faisabilité scientifique, les notes de cadrage et la méthode d'élaboration des recommandations ;
- les travaux complémentaires pouvant être proposés au Collège.

Réaliser, à la demande du Collège de la HAS, des travaux, études ou consultations que celui-ci juge utiles à la préparation de ses délibérations.

[En savoir plus](#)

2. Activité

En 2022, la CRPPI a poursuivi son activité tout en s'adaptant aux exigences des crises sanitaires pour mettre en œuvre son programme de travail, en organisant notamment la majorité de ses réunions à distance.

Ainsi, le dispositif simplifié des « réponses rapides Covid-19 », mis en place par la HAS en 2020, s'est poursuivi en lien avec l'ensemble des experts externes de la HAS.

Pour ne pas retarder leurs publications, les « réponses rapides » ont été analysées, non pas par la commission, mais par son bureau, composé de la présidente de la commission et de ses deux vice-présidents.

Une nouvelle fiche « réponses rapides » a été élaborée :

- Réponses rapides dans le cadre de la Covid-19 : symptômes prolongés à la suite d'une Covid-19 de l'enfant et l'adolescent.

Trois réponses rapides ont été actualisées :

- Réponses rapides dans le cadre de la Covid-19 : prise en charge de premier recours des patients atteints de Covid-19 ;
- Réponses rapides dans le cadre de la Covid-19 : démarche vaccinale pour la vaccination contre la Covid-19 ;
- Symptômes prolongés à la suite d'une Covid-19 de l'adulte – Diagnostic et prise en charge.

À la demande du ministère de la Santé et de la Prévention, la HAS a élaboré des réponses rapides afin d'accompagner les professionnels de santé de premier recours dans la prise en charge des personnes à risque d'être infectées par le virus Monkeypox.

2.1. Chiffres clés

CHIFFRES CLÉS

15 publications sur les recommandations de bonne pratique

- 11 recommandations
- 4 notes de cadrage

3 publications sur la pertinence des soins

- 2 fiches pertinence des soins
- 1 note de cadrage

5 publications sur les parcours de soins

- 4 parcours de soins
- 1 note de cadrage

4 publications sur les évaluations technologiques d'actes professionnels

- 2 évaluations technologiques d'actes professionnels
- 2 notes de cadrage

8 publications sur les parcours de soins et les indicateurs de qualité des parcours

- 4 parcours de soins
- 1 note de cadrage
- 2 guides d'aide à l'utilisation de questionnaires patients de mesure de résultats de soins (PROMs) et 1 rapport de résultats des indicateurs de qualité des patients à risque ou atteints de bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO)

2.2. Recommandations de bonne pratique

Synthèses rigoureuses de l'état de l'art et des données de la science à un temps donné, les recommandations de bonne pratique (RBP) visent à améliorer, éclairer et coordonner les pratiques des acteurs du système de santé.

En 2022, 11 recommandations ont été présentées à la commission.

Bon usage des médicaments opioïdes : antalgie, prévention et prise en charge du trouble de l'usage et des surdoses

Alors qu'à l'étranger, notamment aux États-Unis, on déplore une crise sanitaire majeure induite par la surconsommation d'opioïdes, l'objectif en France est de prévenir ce type de situation en favorisant le bon usage de ces médicaments. En vue d'éviter leur banalisation pour limiter les risques, la Haute Autorité de santé publie les premières recommandations détaillées sur la prescription et la consommation de ces médicaments dans chacune des indications où ils sont utiles pour soulager la douleur.

Au travers de ses recommandations accompagnées de 9 fiches pratiques, la HAS expose les stratégies thérapeutiques précises et encadrées qui doivent permettre d'éviter tout risque de mésusage et par conséquent d'addiction chez un patient.

[Consultez la recommandation](#)

Prise en charge des dysthyroïdies chez l'adulte

Après avoir publié des travaux sur les maladies thyroïdiennes (fiches pertinence sur les soins de l'hypothyroïdie et les examens d'imagerie dans l'exploration des soins de l'hyperthyroïdie), la Haute Autorité de santé met à disposition des professionnels de santé un socle complet de recommandations pour améliorer la prise en charge des personnes souffrant d'hypothyroïdie ou d'hyperthyroïdie.

Ces travaux ont été réalisés en collaboration avec des professionnels de santé et des usagers du système de santé. Ils ont pour objectifs d'améliorer la prise en charge de ces patients, d'homogénéiser les pratiques sur le territoire national et de préciser l'usage des bilans biologiques thyroïdiens en réduisant les bilans systématiques. Les documents clarifient le recours aux chirurgies thyroïdiennes en cas d'hyperthyroïdie.

À ces recommandations décrivant les étapes du diagnostic, les examens biologiques à réaliser, les stratégies thérapeutiques dans le cadre d'une décision partagée ainsi que les modalités de suivi du patient sont adjointes des fiches synthèses et de nombreux arbres décisionnels adaptés aux situations cliniques et populations justifiant une prise en charge spécifique, en particulier pour l'hypothyroïdie des « femmes enceintes ou en désir de grossesse » et « des personnes âgées de plus de 65 ans ».

[Consultez la recommandation](#)

Obésité de l'adulte : améliorer la prise en charge médicale des cas les plus sévères

Ces recommandations sur l'obésité de l'adulte visent, dans une démarche multidisciplinaire, à améliorer la prise en charge médicale des cas les plus complexes ou sévères.

La HAS clarifie les 2^e et 3^e niveaux de prise en charge afin d'accompagner les professionnels de santé dans leur mise en œuvre. Ces recommandations proposent des clés pour :

- clarifier les niveaux de recours pour mieux orienter le patient ;
- privilégier une prise en charge nutritionnelle modérée et progressive pour des résultats durables ;
- modifier les modes de vie en misant sur l'activité physique, l'éducation thérapeutique et un accompagnement psychothérapeutique ;
- préciser la place des soins de suite et de réadaptation (SSR) dans cette prise en charge.

[Consultez la recommandation](#)

Bon usage des antalgiques opioïdes. Prévention et prise en charge du mésusage et des surdoses d'opioïdes

Cette recommandation répond à une triple demande émanant du ministère des Solidarités et de la Santé (feuille de route « Prévenir et agir face aux surdoses d'opioïdes »), de la Fédération française des addictions (FFA) et de l'association Autosupport des usagers de drogues (ASUD). L'enjeu est de sécuriser au mieux l'usage des opioïdes, sans en restreindre l'accès aux patients qui en ont vraiment besoin.

Afin de diminuer les cas de surdoses et de dépendance aux opioïdes, ces recommandations sont centrées sur le bon usage des médicaments opioïdes antalgiques et sur les traitements substitutifs de la pharmacodépendance aux opioïdes. Les aspects de prévention et de prise en charge du mésusage, du trouble de l'usage et des surdoses liés à ces différents opioïdes sont également inclus.

Ces recommandations s'adressent à tous les professionnels (exerçant en ville, en milieu hospitalier, en établissements médico-sociaux ou en milieu pénitentiaire) amenés à prendre en charge des personnes traitées par médicaments opioïdes et/ou présentant un mésusage d'opioïdes.

Elles se composent de trois parties : les principes généraux d'utilisation des médicaments opioïdes, le bon usage des médicaments antalgiques opioïdes dans la prise en charge des douleurs aiguës et chroniques non cancéreuses et la prévention et la prise en charge du trouble de l'usage et des surdoses d'opioïdes.

Les documents élaborés incluent des arbres décisionnels et 9 fiches pratiques distinctes correspondant à des situations cliniques variées de douleurs aiguës ou chroniques.

Ces [recommandations ont été publiées](#) en mars 2022.

Autres recommandations de bonne pratique présentées à la commission en 2022 :

- [Trouble de spectre de l'autisme – Évaluation de la méthode 3i](#)
- [Gestion du capital sanguin en pré, per et post-opératoire](#)
- [Ponction biopsie rénale dans le diagnostic des maladies rénales, réalisée par la Société francophone de néphrologie dialyse transplantation \(SFNDT\). Labellisation](#)
- [Dégénérescence maculaire liée à l'âge – Fiche mémo](#)
- [Prévention, diagnostic et prise en charge du syndrome du nez vide](#)
- [Rééducation à la phase chronique d'un AVC de l'adulte : pertinence, indications et modalités](#)
- [Complications de la chirurgie avec prothèse de l'incontinence urinaire d'effort et du prolapsus génital de la femme](#)

Notes de cadrage

La CRPPI a par ailleurs analysé 4 notes de cadrage de recommandations de bonne pratique (RBP), dont 1 par labellisation, qui ont ensuite été validées par le Collège de la HAS.

Une note de cadrage est un document fondateur qui marque le début de l'élaboration des travaux : recommandations, parcours de soins, fiches pertinence, etc.

Élaborée en concertation avec l'ensemble des parties prenantes dont les associations d'usagers, la note de cadrage a pour objectifs de rappeler le contexte du thème travaillé, de préciser les destinataires concernés (professionnels de santé, usagers, pouvoirs publics), les questions auxquelles la production devra apporter les réponses, la méthode d'élaboration utilisée, les types de productions attendues, la composition qualitative des groupes de travail et de lecture, ainsi que de présenter un calendrier prévisionnel.

L'une des notes de cadrage examinées en 2022 porte sur le « [Parcours de transition des personnes transgenres](#) ».

Le besoin d'introduire la diversité des parcours et leur dépsychiatriation effective à la suite des évolutions internationales ont conduit le ministre des Solidarités et de la Santé à cette demande de recommandations en vue :

- d'évaluer les conséquences en termes de parcours de soins de la décision de l'OMS en 2018 ;
- de revoir la place de l'évaluation psychiatrique dans le processus de la réassignation sexuelle hormono-chirurgicale ;
- d'élaborer un nouveau protocole en lien avec les professionnels de santé et les associations communautaires dans le but d'améliorer l'organisation des soins afin d'assurer la qualité et la sécurité de la prise en charge de ce public ;
- de structurer la prise en charge médicale du parcours de transition, en promouvant une articulation entre médecin de premier recours et spécialités médicales (endocrinologie, chirurgie, psychiatrie) ;
- de statuer sur la place de la médecine de ville dans le parcours de soins et ses modalités (notamment place de l'hormonothérapie) ;
- de structurer la prise en charge de la transidentité pour les mineurs (médecine de premier recours, pédopsychiatrie et accompagnement psychologique) ;
- de répondre aux attentes des usagers, dont la place doit être centrale dans la définition des parcours et de l'offre de soins.

Zoom sur

Notes de cadrage examinées en 2022

- [La chirurgie métabolique en dernier recours en cas de diabète de type 2 couplé à une obésité modérée](#)
- [Endomicroscopie confocale par aiguille de ponction pour la caractérisation des tumeurs kystiques pancréatiques](#)
- [Mesure de la fraction expirée du monoxyde d'azote \(FeNO\) pour l'ajustement du traitement de l'asthme](#)
- [Prise en charge implanto-prothétique de l'édentement : prothèse adjointe complète implanto-retenue, prothèse fixée unitaire supra implantaire](#)

2.3. Parcours de soins et indicateurs de qualité des parcours

L'amélioration de la qualité et de la pertinence des soins pour les patients passe par une meilleure coordination de leur prise en charge tout au long de leur parcours. La HAS développe ainsi des outils pour faciliter la mise en œuvre et l'organisation des parcours de soins associés aux principales maladies chroniques.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du chantier « Qualité et pertinence des soins » de la stratégie « Ma santé 2022 », co-piloté par l'Assurance maladie et la HAS.

Quatre types de travaux, complémentaires les uns des autres, sont menés par la HAS pour chaque pathologie :

1. l'élaboration du guide parcours, ou sa mise à jour s'il existe ;
2. l'identification, avec les professionnels et les usagers, des points critiques de pratique ;
3. l'identification, avec les professionnels et les usagers, des messages de pertinence des soins, pouvant éventuellement être implémentés dans des logiciels adaptés ;
4. la définition des indicateurs de qualité jalonnant le parcours, à visée d'amélioration des pratiques et du résultat pour le patient à partir des points critiques identifiés dans le guide.

En 2022, 4 parcours de soins, 1 note de cadrage et de nouveaux indicateurs de qualité des parcours ont été analysés par la commission avant validation par le Collège et publication.

Parcours douleur chronique

Afin d'améliorer la qualité de vie des patients souffrant de douleur chronique, ce guide sur le parcours de santé permet d'apporter une réponse graduée et adaptée à chaque personne. Son objectif est de renforcer la prévention, d'améliorer les délais et de favoriser la coordination de l'ensemble des acteurs impliqués dans cette prise en charge.

Ce parcours donne une place prépondérante à la médecine de ville, à sa collaboration avec les structures douleurs chroniques ainsi qu'à la juste mobilisation des services hospitaliers de spécialité. Le niveau de recours aux soins est déterminé par les besoins du patient.

La HAS préconise en outre de créer une interface ville/hôpital (niveau 1/niveau 2) s'appuyant sur la diffusion des outils de télésanté.

Consultation et prescription médicale d'activité physique à des fins de santé

Les bénéfices de l'activité physique (AP) sont nombreux mais un bon nombre de freins persistent de la part des médecins comme des patients. C'est pourquoi, dans le cadre de son action pour l'élaboration d'outils d'amélioration des pratiques professionnelles, la HAS a élaboré ce guide de consultation et de prescription médicale d'activité physique à des fins de santé chez l'adulte.

Au travers de fiches/référentiels d'information généraux ou spécialisés, il guide les médecins dans leur consultation et dans leur prescription par pathologie ou état de santé, et y adjoint une fiche d'information pour les patients.

Ces documents abordent toutes les étapes de la prise en charge : du repérage du patient inactif à risque pour l'activité physique, à la prescription (activité physique ordinaire, programmes d'activité physique adaptée...), la dispensation et le suivi de l'activité physique.

Une fiche de synthèse de l'activité physique adaptée reprend les données du guide concernant les modalités de prescription, de renouvellement et d'arrêt d'un programme d'activité physique adaptée.

Les autres parcours présentés à la CRPPI en 2022 :

- [Guide du parcours de soins – Patients présentant une suspicion de borréliose de Lyme](#)
- [Guide du parcours de soins – Obésité de l'adulte](#)

BPCO : des indicateurs de qualité pour évaluer le parcours de soins des patients

Parallèlement à l'élaboration de parcours de soins, la HAS poursuit son travail de fond sur la définition d'indicateurs de qualité et propose sa première application dans le cadre de la bronchopneumopathie chronique obstructive.

La BPCO est une maladie chronique qui touche 3 millions de personnes et se développe après une exposition prolongée au tabac ou à des produits toxiques ou irritants. Elle nécessite une prise en charge tout au long de la vie. Après avoir défini le parcours de soins des patients ainsi que les indicateurs permettant de mesurer la qualité des soins aux étapes clés, la HAS a pour la première fois mesuré [7 de ces indicateurs à partir du système national des données de santé \(SNDS\)](#), aux niveaux national et régional. Elle publie les résultats à l'attention des professionnels de santé, des tutelles et des représentants de patients pour déployer sur le terrain des plans d'action en adéquation avec le contexte local. Une expérimentation va ainsi démarrer dans les Hauts-de-France.

Deux guides d'aide à l'utilisation de questionnaires patients de mesure de résultats de soins (PROMs) pour améliorer la pratique clinique courante dans la prise en charge des patients atteints de pathologies chroniques ont été analysés par la commission :

- [Maladie rénale chronique](#)
- [Insuffisance cardiaque](#)

2.4. Pertinence des soins

La HAS élabore des travaux sur la pertinence des prescriptions, des actes, des séjours, des parcours de soins et des modalités de prise en charge.

Développés avec les professionnels de santé, ces travaux se déclinent selon plusieurs formats, en fonction des méthodes utilisées. Ils ont pour objectifs d'aider à la prise de décision dans le choix des soins, d'harmoniser les pratiques, de réduire les traitements et actes inutiles ou à risque et de promouvoir les actes pertinents.

En 2022, 1 fiche pertinence a été publiée :

Pertinence de l'imagerie en cas de gonalgie chez l'adulte

La gonalgie est un symptôme fréquent dans la population générale.

Après un traumatisme du genou, la gonalgie est quasi systématique. Les traumatismes sont à l'origine le plus souvent de lésions ménisco-ligamentaires, plus rarement de fractures ou luxations. Le diagnostic d'une gonalgie est avant tout clinique. Les indications de l'imagerie dépendent des hypothèses formulées à l'issue de l'examen clinique.

La HAS et le Conseil national professionnel de radiologie et imagerie médicale (G4) ont produit :

- 2 fiches sur la pertinence de l'imagerie en cas de gonalgie non traumatique ou après un traumatisme du genou chez l'adulte. Elles sont principalement destinées aux médecins généralistes et urgentistes. Ces fiches proposent un algorithme concernant la place de l'imagerie dans l'exploration d'une gonalgie non traumatique et après un traumatisme du genou chez l'adulte. Elles précisent les indications de l'imagerie, le type d'imagerie à réaliser en 1^{re} et 2^e intention ainsi que les principaux éléments de dialogue avec les patients. Elles rappellent également les grands principes d'un examen clinique du genou ;
- 1 document d'information destiné aux patients sur l'imagerie en cas de douleur au genou.

Consultez la [fiche pertinence](#).

Une deuxième fiche pertinence a été analysée par la commission :

- [Traitements non médicamenteux des fibromes utérins](#)

Une note de cadrage a été analysée par la commission :

- [Imagerie dans l'exploration d'une céphalée chez l'enfant ou l'adolescent](#)

2.5. Amélioration des pratiques

En 2022, la commission a analysé un guide d'amélioration des pratiques :

Processus d'annonce d'un diagnostic psychiatrique sévère à un patient adulte : enjeux, principes et place de l'entourage

Moment clé du parcours de soins du patient, l'annonce diagnostique est une étape délicate, particulièrement lorsqu'il s'agit d'une pathologie psychiatrique sévère. Pour accompagner les professionnels dans cette démarche progressive, la HAS publie un guide qui leur propose des repères dans l'annonce d'un diagnostic psychiatrique sévère chez l'adulte. L'enjeu est de créer les conditions d'une alliance thérapeutique entre le médecin et son patient, intégrant éventuellement l'entourage. Le guide est complété d'une synthèse et d'une fiche d'information des patients pour les aider à bien appréhender leur maladie.

Consultez le [guide](#).

2.6. Évaluation des actes professionnels

La commission a examiné deux évaluations d'actes professionnels :

- [La chirurgie métabolique en dernier recours en cas de diabète de type 2 couplé à une obésité modérée](#)

La chirurgie bariatrique est proposée aux patients en situation d'obésité sévère ou massive, avec un objectif de perte de poids. Pour ceux qui souffrent en plus d'un diabète de type 2, cette intervention a permis d'observer des effets favorables sur la régulation du métabolisme glucidique. La HAS a évalué l'opportunité de son remboursement au-delà des personnes en situation d'obésité sévère.

La HAS recommande de ne proposer cette technique qu'en dernier recours, lorsque les objectifs glycémiques individualisés ne sont pas atteints et ce malgré une prise en charge médicale incluant une activité physique adaptée bien conduite pendant au moins douze mois. Elle recommande que la décision partagée de la chirurgie soit prise après une réunion pluridisciplinaire incluant un diabétologue, après avoir informé et impliqué le médecin traitant et s'être assuré d'un soutien psychologique.

- [Endomicroscopie confocale par aiguille de ponction pour la caractérisation des tumeurs kystiques pancréatiques](#)

Par ailleurs, la commission a examiné deux notes de cadrage portant sur des actes professionnels :

- [Mesure de la fraction expirée du monoxyde d'azote \(FeNO\) pour l'ajustement du traitement de l'asthme](#)
- [Prise en charge implanto-prothétique de l'édentement : prothèse adjointe complète implanto-retenue, prothèse fixée unitaire supra implantaire](#)

Ces deux actes font actuellement l'objet d'évaluations qui se termineront courant 2023.

3. Perspectives

Après la crise sanitaire de la Covid-19, la HAS poursuit en 2023 la mise en œuvre de son programme de travail en ce qui concerne les recommandations de bonne pratique, les parcours de soins, les fiches pertinence et les indicateurs de qualité des parcours.

Devant la mise en tension de notre système de santé, les guides de parcours de soins des pathologies chroniques devront continuer à développer l'approche pluriprofessionnelle des prises en charge, les nouveaux modes de coopération entre professionnels et intégrer le numérique en santé afin de favoriser l'égal accès à des soins de qualité.

À la suite de la phase d'expérimentation, le processus de labellisation par la HAS de recommandations élaborées par un organisme professionnel devra prendre toute sa place.

Avec l'appui des sociétés savantes et des associations d'usagers, la HAS met en place un processus d'actualisation de ses recommandations, guides de parcours, fiches pertinence, nécessaire afin d'intégrer les nouvelles données disponibles, les nouvelles pratiques et les préférences des patients et usagers de soins.

Afin d'améliorer l'impact de ses recommandations, la HAS va poursuivre l'adaptation des formats de ses productions pour permettre une meilleure appropriation par les professionnels de santé, notamment de premier recours, et les usagers. Leurs représentants au sein de cette commission sont d'une aide précieuse.

Retrouvez tous nos travaux sur
www.has-sante.fr

